



REPUBLIQUE FRANÇAISE

A Damprichard, le 9 juin 2023

Note d'information
à l'attention des parents d'élève

**MAIRIE
de
DAMPRICHARD**

Objet : Inscriptions au périscolaire pour l'année scolaire 2023 / 2024

Les inscriptions au périscolaire pour l'année prochaine sont ouvertes.

Au préalable, il vous appartient de prendre connaissance du règlement de l'accueil périscolaire et de la charte du savoir-vivre et du respect mutuel. **Toute inscription vaut acceptation sans réserve de leur contenu.**

Compte tenu de l'évolution prévisible des tarifs des prestataires à compter du mois de septembre, les tarifs affichés sont susceptibles d'évoluer à la rentrée prochaine.

Pour rappel, les échanges s'organisent via une adresse mail dédiée au périscolaire : periscolaire@mairie-damprichard.fr.

Pour vous inscrire, vous devrez transmettre à la Mairie de Damprichard **avant le 7 juillet 2023** :

- un dossier d'inscription par famille,
- une attestation d'assurance extrascolaire avec responsabilité civile,

En cas de **première inscription ou de changement de situation**, il faudra également fournir :

- une copie du livret de famille,
- les photocopies des pages vaccination du carnet de santé,
- un relevé d'identité bancaire,
- une fiche « Projet d'Accueil Individualisé » en cas d'allergie ou de situation médicale.

Par la suite, la réservation des créneaux de présence et des repas se fait en remettant à l'avance une fiche d'inscription dûment remplie. Les modifications de créneaux ou annulations sont à transmettre systématiquement par écrit à l'adresse mail du périscolaire.

J'attire l'attention de tous les parents sur le respect des délais repris à l'article 4 du règlement pour le bon fonctionnement du service. Je vous rappelle que **toute absence injustifiée de l'enfant non prévenue selon les procédures et délais entraîne la facturation des heures et des repas réservés.**

En outre, tout changement intervenu dans votre situation ou vos coordonnées pendant l'année scolaire (adresse, téléphone, mail, nom du médecin traitant...) doit être rapidement signalé en Mairie pour la bonne tenue du dossier.

Monsieur le Maire,
Anthony MERIQUE.

